

Le mémo

pour les entreprises 

Recrutez avec

LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION

La clause sociale qu'est-ce que c'est ?

La clause sociale est un dispositif qui permet à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle de revenir vers le marché de l'emploi grâce à un marché public de travaux, de services ou de fournitures, comportant une clause sociale. Ainsi, si votre entreprise remporte un marché, vous vous **engagez à proposer une certaine partie des heures de travail** à des personnes en insertion sociale ou professionnelle.

C'est pour votre entreprise si...

- Vous rencontrez des difficultés de recrutement
- Vous souhaitez **recruter des métiers en tension**
- Vous voulez participer à l'**insertion professionnelle** de demandeurs d'emploi
- Votre entreprise s'inscrit dans une démarche de **responsabilité sociétale**



Recruter grâce à la clause sociale d'insertion

Grâce à la clause sociale d'insertion, vous pouvez accéder aux marchés publics qui sont passés par les collectivités et les services publics audois **plus facilement**. Vous pouvez **candidater à tous** les marchés publics audois qui disposent de la clause sociale d'insertion sur MARCHESPUBLICS.AUDE.FR de façon simple et gratuite.

Un accompagnement unique

Pour vous accompagner dans cette démarche et être à votre écoute, le Département de l'Aude et les deux communautés d'agglomération ont constitué le **guichet unique audois**.

POUR ALLER PLUS LOIN,
télécharger le guide sur aude.fr

**Pour plus de renseignements,
vous pouvez contacter**

Carcassonne Agglo

Service clauses d'insertion

Tel : **04 68 10 56 40**

Email : clauses.insertion@carcassonne-agglo.fr

Département de l'Aude

Service insertion

Tel : **04 68 11 69 76**

Email : clauseinsertion@ode.fr

Le Grand Narbonne

Service économie sociale et solidaire
et innovation sociale

Tel : **04 11 23 22 64**

Email : l.michaud@legrandnarbonne.com

Ou vous renseigner sur aude.fr